



Flash cultures n°32 - Mardi 18 octobre 2022

Avec le soutien financier de :



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

PARFAIT !



Non ce n'est pas d'une marque célèbre de bocal que je veux vous parler, ni même de conserve. Bien que... Ne serait-ce pas un moyen de mieux s'adapter au changement climatique ? Nous vivons de plus en plus au jour le jour alors que nous avons de plus en plus d'incertitude dans notre vie de tous les jours.

Je voulais vous parler de vendredi dernier, 14 octobre, jour de la St Juste. Ce jour-là, nous avons fini de semer les essais céréales de la Chambre d'Agriculture du Jura. « PARFAIT » me dis-je. Les semis des essais blé et orge d'hiver sont terminés.

L'apport d'azote sur colza idem. Et cerise sur le gâteau, il va pleuvoir.

Aujourd'hui, lundi 16 octobre, ce n'est déjà plus parfait. D'abord il manque de l'eau. Des parcelles de céréales lèvent mal ou partiellement. Mais les colzas poussent toujours. Les « tous petits » ont doublé leur poids mais passer de 1 à 2 g comme à Aumur ou Tichey, ça ne change pas grand-chose au final. Et puis il fait chaud, ça va peut-être favoriser les pucerons ou les cicadelles, même si pour le moment il n'y a rien ou pas grand-chose.

Mais dans les parcelles levées, on peut voir du vulpin ou du ray-grass en grande quantité. Rien à voir avec le nombre de pieds de céréales, on n'est pas sur la même échelle. Le semis tardif, vous y avez pensé ? Non pas celui qui sera fait sur les quelques parcelles encore trop motteuses. Mais celui qui devrait être fait sur des parcelles historiquement sales en graminées.

Il se pourrait bien que le salissement en graminées des céréales d'hiver soit encore un problème pour cette campagne alors que ce ne sont pas les solutions qui manquent. Comme quoi rien n'est jamais PARFAIT.

COLZA D'HIVER



Photo 1 : Qui a dit qu'il n'y avait plus de moutarde dans les rayons ? Ce n'est pas le cas à Annoire chez Sébastien

* Stade :

Pas de pluie ou presque et les colzas poussent toujours. S'il pleut vraiment, vont-ils se développer encore plus rapidement ? Dans tous les cas, ça limite le risque de nuisibilité du charançon du bourgeon terminal. Voir Tableau 1.

Tableau 1 : Risque CHBT dans le réseau de parcelles jurassien actuel suivi par la Chambre d'agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Commune	Date de semis	Type de sol	Capture de CHBT		Poids frais moyen en g/pied Et évolution	Risque
			Au 10/10	Au 17/10		
Sermange	13/08	Limono argileux	11	0	55 ↗	Faible
Malange	16/08	Limono argileux	4	0	57 ↗	Faible
Authume	23/08	Limon avec tache de rouget	11	15	53 ↗	Faible sauf tache de rouget
Saint-Aubin	23/08	Argileux	1	Cuvette volée	60 (75%) ou 8(25%) ↗	Faible ou élevé
Aumur	25/08	Limon blanc	0	2	1,6 ↗	Élevé
Tichey	17/08	Argileux	0	2	0,8 ↗	Élevé
Saint-Baraing	4/09	Limon blanc	2	4	25 ↗	Faible
La Loye	13/08	Argileux ou gravier	4	8	13 (90%) 98 (10%) ↗	Élevé ou Faible
St Loup	17/08	Limon blanc	1	30	32 ↗	Faible
Annoire	16/08	Argileux	7	8	47 →	Faible
Les Hays	24/08	Limon blanc	7	3	25 à 250 ↗	Faible
Saint-Lothain	22/08	Limono-argileux	3	1	126 ↗	Faible
Courlans	10/08	Limon blanc	0	2	89 ↗	Faible
Vincent	22/08	Argileux	2	6	130 ↗	Faible
Bletterans	22/08	Argileux	3	4	35 ↗	Élevé
Vercia	27/08	Limon blanc	0	1	(20) →	Faible
Nance	27/08	Argileux	9	8	11 ↗	Élevé
Chapelle-Voland	17/08	Limon blanc	3	13	64 ↗	Faible
Cosges	22/08	Limon blanc	3	12	64 ↗	Faible
TOTAL			71	119		

*** Ravageurs :**

Charançon du bourgeon terminal

Sur le terrain : le vol du charançon du bourgeon terminal se poursuit mais c'est surtout durant le weekend et ce lundi que les captures ont eu lieu. Compte tenu de la pousse du colza, seules les parcelles de notre réseau qui ont levé tard et dont les poids frais des pieds sont de l'ordre du gramme sont à risque et doivent être traitées totalement (Aumur, Tichey, Bletterans, Nance) ainsi que les parcelles hétérogènes comme La Loye. Voir tableau 2. Certaines parcelles ont été traitées depuis le 12 octobre. Aucune ponte n'ayant été observée dans les parcelles du réseau, il n'est donc pas trop tard pour intervenir dans les parcelles à risque, mais cela doit se faire impérativement cette semaine. Lire encadré pour évaluer le risque de votre parcelle.

En résumé :

- vous avez traité après le 12 octobre, votre parcelle est protégée. On fera le point la semaine prochaine pour les petits colzas en fonction de la poursuite du vol ou non.
- vous n'avez pas traité à ce jour, votre parcelle est à risque, intervenez d'ici la fin de la semaine, sans oublier de laisser un TNT.
- votre parcelle n'est pas à risque, ce n'est pas

pour autant que vous en avez fini avec les ravageurs ! Prochaine étape, berlèse et larves d'altises. - Réalisez un TNT dans chaque parcelle traitée.

Deux types de produits sont possibles :

Une « pyrèthrinolide », produit peu coûteux et efficace sur le charançon du bourgeon terminal au vu des analyses de résistance faites en 2021 dans le Jura dans le cadre du BSV. Par contre, elle n'a pas d'efficacité ni sur grosses altises ni sur larves d'altises.

Exemple de produits autorisés sur charançon du bourgeon terminal: Decis Expert 0,050 L/ha, Karakas 0,075 L/ha, Karate Zeon 0,075 L/ha, Karis 10 CS 0,075 L/ha, Lambdastar 0,075 L/ha, Mavrik Smart 0,2L/ha, Trebon 30 EC 0,2L/ha, Sherpa 100 EW 0,25L/ha...

Ou un Boravi WG à la dose 1,5kg/ha qui présente l'intérêt d'être efficace à la fois sur le charançon du bourgeon terminal et la grosse altise (adulte et larve). Son nombre d'application est limité à 2 par campagne. À noter qu'il ne sera plus autorisé à partir du 1er novembre. On peut fortement douter de son intérêt sur larve d'altise à cette date.

Grosses altises

Sur le terrain : toutes les parcelles sont concernées par des captures, mais la quantité totale est deux fois moindre que la semaine précédente (voir Tableau 2). Pour l'instant les pétioles sont sains, on voit rarement les traces de larves d'altises ou ces dernières (voir Photo 2). Les petits colzas de l'ordre du gramme poussent laborieusement mais poussent tout de même. Une protection insecticide vis-à-vis de la grosse altise est inutile contrairement à celle visant le CBT. C'est peut-être une pluie conséquente qui pourrait lui être le plus bénéfique.



Photo 2 :
Saint-Loup,
galerie d'altise
et trou de sortie de la larve.

Tableau 2 : Captures de GA dans le réseau de parcelles jurassien suivi par la Chambre d'agriculture du Jura dans le cadre du BSV

Commune	Date de semis	Type de sol	Captures de GA dans cuvette enterrée					
			12/09	19/09	26/09	03/10	10/10	17/10
Sermange	13/08	Limono argileux	0	3	8	8	13	4
Malange	16/08	Limono argileux	1	0	0	3	11	10
Authume	23/08	Limon avec tache de rouget	1	2	1	9	25	15
Saint-Aubin	23/08	Argileux	0	1	10	2	1	11
Aumur	25/08	Limon blanc	0	0	2	0	2	6
Tichey	17/08	Argileux	0	0	3	1	0	3
Saint-Baraing	4/09	Limon blanc	0	3	6	3	3	20
La Loye	13/08	Argileux ou gravier	1	1	1	2	4	2
St Loup	17/08	Limon blanc	0	0	1	0	8	4
Annoire	16/08	Argileux	4	0	8	8	17	4
Les Hays	24/08	Limon blanc	0	0	2	3	3	14
Saint-Lothain	22/08	Limono-argileux	0	0	1	3	20	5
Courlans	10/08	Limon blanc	0	0	1	0	1	1
Vincent	22/08	Argileux	0	1	1	3	1	3
Bletterans	22/08	Argileux	0	0	2	13	45	6
Vercia	27/08	Limon blanc	0	0	0	3	0	2
Nance	27/08	Argileux	0	1	6	13	10	2
Chapelle-Voland	17/08	Limon blanc	1	1	8	4	3	4
Cosges	22/08	Limon blanc	1	2	8	4	79	4
Total			9	14	69	82	246	120

Lutte contre le CHBT « simple comme une pesée ».

Il n'existe pas de seuil de traitement à propos du CHBT. Sa seule présence en cuvette est considérée comme un risque même si ce n'est que la larve qui peut faire des dégâts. Les insecticides étant inefficaces sur les larves, l'objectif de la lutte chimique est de détruire le charançon juste avant qu'il ne pondre. D'une manière générale, on considère qu'il y a un risque 8 à 10 jours après les premières captures, temps nécessaire généralement aux femelles pour être aptes à pondre. Il n'y a pas de relation entre le nombre de captures dans une parcelle et le risque où les dégâts occasionnés par la suite. Il faut donc intervenir ni trop tôt ni trop tard. L'observation des premières pontes est un excellent indicateur pour bien positionner le traitement lorsqu'il est nécessaire, mais hélas très peu de conseillers et d'agriculteurs la maîtrisent.

Cependant, cette règle de décision n'est plus suffisante dans notre département. Elle aboutit à faire traiter systématiquement tous les colzas y compris bon nombre de situations que l'on a appris à classer « sans risque ». C'est-à-dire où le traitement se révèle inutile grâce au suivi des témoins non traités.

Pour améliorer la lutte contre le CHBT, la Chambre d'Agriculture du Jura propose une grille de détermination du risque (ou non) en fonction du type de sol et du poids

frais du colza. Ce dernier doit être vérifié au moment où le traitement insecticide est conseillé, voire idéalement lorsque les premières pontes sont observées. Proposé depuis l'automne 2016, cette grille de décision a donné entière satisfaction sur un réseau de plus de 80 parcelles en 2016, 60 en 2017, 46 en 2018, 39 en 2019, 32 en 2020 et 16 en 2021. C'est-à-dire :

- qu'il n'y a pas eu de dégâts là où le risque est considéré comme faible et en l'absence de traitement insecticide,
- qu'il y a pu avoir des dégâts plus ou moins significatifs dans les situations considérées à risque en l'absence de traitement insecticide.

Comment faire : lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m².

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
Limons blancs Finage - Bresse	Si poids frais du colza < à 300 g/m ² ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m ² ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
Tous les autres types de sol	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m ² ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m ² ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0,3 et 0,5 kg/m² ou entre 15 et 20 g/pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

A RISQUE* : Traitement insecticide conseillé

SANS RISQUE** : Traitement insecticide déconseillé

Résultats de la campagne 2021-22

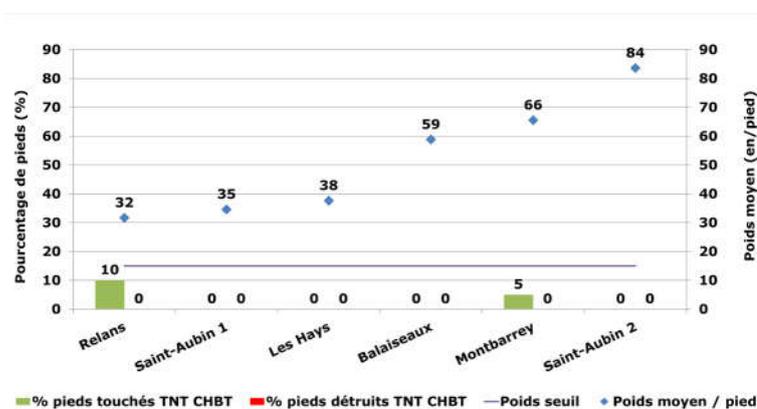


Figure 1 : Dégâts liés au CHBT en fonction du poids moyen/pied de colza en terres limoneuses (situation à risque faible) - campagne 2021-22—6 parcelles

En terres limoneuses, la présence de larves de CHBT dans les pétioles est nulle ou très faible et ce, quel que soit le poids du colza. À l'inverse, en terres argileuses, quasiment toutes les parcelles ou presque sont concernées par le CHBT et ce quel que soit le poids du colza

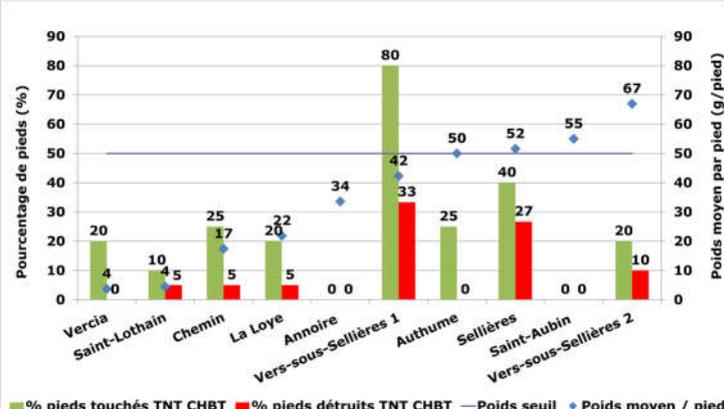


Figure 2 : Dégâts liés au CHBT en fonction du poids moyen/pied de colza en terres argileuses (situation à risque élevé - campagne 2021-22—10 parcelles

(de 4 à 67g/pied). Le pourcentage de pieds détruits qui traduit le mieux la nuisibilité du CHBT n'est significatif que dans 2 parcelles, du même secteur. Au final, la nuisibilité du CHBT est faible en 2022.

BLE TENDRE D'HIVER/ORGE D'HIVER

* **Stade :**

Les semis se terminent. Il restera encore quelques parcelles à semer au-delà du 20 octobre, notamment celles qui ont besoin d'eau pour que la terre s'affine. Les parcelles les plus précoces sont au stade 1 feuille plus exceptionnellement 2 feuilles. Les faibles pluies du week-end dernier n'ont pas été suffisantes pour que toutes les parcelles semées lèvent totalement.

* **Désherbage :**

Beaucoup de parcelles sont bien levées mais on ne voit pas toujours que la céréale semée. Les graminées peuvent être présentes et en nombre (voir Photo 3).



Photo 3 :
Authume, belle levée d'une orge d'hiver mais aussi du vulpin

Dans ces situations et sous réserve que vous n'ayez pas encore désherbé, le désherbage de post-levée au stade 1 feuille, généralement le plus efficace doit être une priorité. Le risque de phytotoxicité en cas de forte pluviométrie

juste derrière est possible. Mais attention en cas de report (2 ou 3 feuilles), l'efficacité pourrait diminuer. Et les solutions de printemps ne sont plus efficaces (OH) ou insuffisantes (BTH).

* **Pucerons :**

Sur 10 parcelles réparties sur l'ensemble de la Plaine du Jura (7 blés, 3 orges), une parcelle de chaque céréale est concernée par la présence de pucerons mais avec seulement 1% de pieds porteurs. Aucun traitement insecticide ne se justifie pour les parcelles du réseau.

Seuil d'intervention orge d'hiver variété non tolérante et blé d'hiver: 10 % et plus de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. En dessous de ce seuil, ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours.

Variétés tolérantes à la JNO : Amistar, Coccinel, Hiron-della, KWS Borelly, KWS Exquis, KWS Feeris, KWS Filante, KWS Jaguar, KWS Joyau, LG Zebra, LG Zenica, LG Zodiac, Margaux, Perreolla, Rafaëla, Sensation, Idilic, LG Caiman, Orione, RGT Segonita, Spazio, Constel, Eternel, Carroussel, LG Zeldà.

* **Cicadelles :**

Absence de cicadelle sur les 10 parcelles réparties sur l'ensemble de la Plaine du Jura (7 blés, 3 orges). Observations faites par grand vent. Aucun traitement insecticide ne se justifie sur les parcelles du réseau. Attention cependant, les parcelles semées en semis direct derrière soja ont souvent été concernées par des dégâts dus aux cicadelles ces dernières années.

En l'absence de plaque engluée, il faut parcourir la parcelle et s'arrêter de temps en temps pour compter les cicadelles devant soi sur 5m linéaires. Si l'on voit 5 cicadelles ou plus en moyenne par station, le risque est considéré comme élevé, il faut intervenir.

Lire attentivement le BSV de cette semaine.

Tableau 3 : Exemple de programmes de désherbage post-levée sur blé et orge d'hiver (source Arvalis)

	Vulpin sensible	Vulpin Résistant	Ray-grass sensible	Ray-grass résistant
Blé	<p>Pontos 1</p> <p>Fosburi 0,5L + Chlortoluron 1500g</p> <p>Fosburi 0,5L + Daïko 2,25L +h</p> <p>Merkur 3L</p>	<p>Fosburi 0,5L + chlortoluron 1500g</p> <p>Fosburi 0,5L + Daïko 2,25L + h</p> <p>Pontos 1L</p> <p>Merkur 3L</p>	<p>Fosburi 0,5L + chlortoluron 1500g</p> <p>Merkur 2,5L + Défi 2,5L</p> <p>Fosburi 0,5L + Défi 2,5L</p>	<p>Fosburi 0,6L après T de pré-levée (Défi 4L)</p> <p>Fosburi 0,5 + Défi 2,5L après T de pré-levée (Chlortoluron 1800g)</p>
Orge d'hiver	<p>Pontos 1L</p> <p>Fosburi 0,5L + Flight 2L</p> <p>Merkur 3L</p> <p>Fosburi 0,5L + chlortoluron 1500g</p>	<p>Pontos 1L</p> <p>Fosburi 0,6L</p> <p>Merkur 3L</p>	<p>Défi 3L + Pontos 0,75L</p> <p>Fosburi 0,5L + Chlortoluron 1500g</p>	<p>Fosburi 0,5L + chlortoluron 1500g après d'un T de pré-levée</p> <p>Carmina Max 1,5L après T de pré-levée (Défi 4L)</p>

*en cas d'application de chlortoluron, veillez à ce que la variété soit tolérante.

« prosulfocarbe » (DEFI, Spow, Minarix, Rooxy 800 EC...) : buse à limitation de dérive obligatoire, respect des distances et périodes d'application vis-à-vis des cultures non cibles. N'hésitez pas à consulter ce site www.syngenta.fr/quali-cible